

Envoi : 12/12/2017

Réception par le Préfet : 12/12/2017

Publication : 15/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2017-6-1-2

Séance du vendredi 8 décembre 2017

### DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2017

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

**ABSENT :**

M. ADRIAN.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L3212-1, L 3311-1, L 3312-1, L3312-2, L 3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au budget du Département,
- VU la délibération du Conseil département n° CD-2017-2-1-2 du 17 mars 2017 relative au vote du budget primitif 2017,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-3-1-6 du 23 juin 2017 relative au vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2017,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-3-1-4 du 23 juin 2017 relative au vote du compte administratif 2016,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-5-1-3 du 6 novembre 2017 relative au vote de la décision modificative n°2 de l'exercice 2017
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la décision modificative n°3 de l'exercice 2017, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## Annexe A

- ☞ approuve le virement budgétaire d'un montant de 225 K€ au sein du budget principal (virement du chapitre 23, nature 23151 au chapitre 204, nature 204113,
- ☞ inscrit 20 M€ en dépense et recette d'investissement sur le chapitre 16, fonction 01, nature 166,
- ☞ arrête le volume budgétaire de la DM3 2017 à 20 M€, portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 780 592 136,72 €,
- ☞ accorde en complément de l'avenant n°4 approuvé par délibération du 10 mars 2017, une remise gracieuse à CITIVITIA-SEM d'un montant de 53 347,12 € correspondant au trop versé d'avances par le Département à cette dernière dans l'objectif de solder l'opération de construction du collège de Fessenheim. Cette remise gracieuse se traduira par l'émission d'un mandat pour ordre sur le compte 6747 « remises gracieuses » et l'émission d'un titre pour ordre sur le compte 238 « avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles », pour un montant de 53 347,12 € en dépense et recette,
- ☞ inscrit un complément de provision pour risque juridique d'un montant de 250 000 € (chapitre 68, nature 6875), conformément à l'inscription votée en DM2 2017,
- ☞ accepte dans le cadre de l'opération de la Maison d'Alsace à Paris, les Ordres de Service (OS), ainsi que tous les travaux exécutés sans OS et sans avenants, en qualité de pièces justificatives pour l'intégration des travaux conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération,
- ☞ procède aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans l'annexe n°2 jointe à la présente délibération.